

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, CAR ELLES CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOS DROITS ET OBLIGATIONS. ELLES INCLUENT DIFFERENTES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS AINSI QU'UNE CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE EN CAS DE LITIGES.

Ces Conditions générales sont destinées à informer les Clients des conditions de vente des produits en showroom et à définir les relations contractuelles entre la Société et le Client.

En contractant avec la Société, le Client accepte de respecter sans réserve les Conditions générales ci-après définies. Le Client qui visite le showroom sans pour autant passer commande ou fait une demande de devis non suivie d'un achat, accepte également les présentes conditions générales de vente pour les parties applicables telles que la protection des données.

ARTICLE 1 – CLAUSE DE PRÉSENTATION DU VENDEUR

La société responsable de la vente – « le Vendeur » – est la société **EVO AREA SRL** (CACHERA EVOLUTION) dont siège sociale à la rue du Petit Piersoulx, 1 à 6041 Gosselies (BELGIUM) - N° d'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises : 0727.484.657. - N° de téléphone : 0032 71 / 34 62 50 Adresse email : info@cachera.be

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à chaque offre, demande de devis, devis, bon de commande, confirmation de commande, livraison, facture ou accord entre les Parties, à l'exclusion de toutes autres conditions. Les présentes conditions générales prévaudront sur les éventuelles conditions générales de tout Client professionnel aussi longtemps que d'autres conditions n'auront pas été formellement acceptées par écrit par le Vendeur – seule la signature expresse et non équivoque d'un document écrit pourrait entraîner l'application d'autres conditions générales. Les présentes conditions générales sont applicables indépendamment de la localisation du Client et/ou du lieu de livraison.

2.2 Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps et ce sans aucune justification ou motivation. Aucune notification ne sera faite aux Clients récurrents qui seront tenus au respect des conditions générales applicables au moment de la vente.

2.3 Un exemplaire des conditions générales est repris au verso de tout devis communiqué ainsi que sur toutes factures émises dans le cadre des activités de la Société et sur le Bon de commande. L'attention du Client est attirée sur la présence des conditions générales au recto du document principal de la manière suivante : « Les conditions générales régissant les prestations sont détaillées au verso du présent document. Je vous remercie d'en prendre connaissance ».

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute commande, demande de devis, ou tout achat effectué en magasin entraîne l'acceptation entière et sans équivoque des présentes conditions générales de vente. Acceptation du devis ou de la facture vaudra acceptation des présentes conditions générales. Cette acceptation est entière et forme un tout indivisible. Aucune réserve ne peut être formulée par le Client.

ARTICLE 4 – FORMATION DU CONTRAT DE VENTE

4.1 Informations sur le produit

Le bon de commande reprend toutes les données techniques du produit (taille, dimensions, dimensions des pneus, etc.). Seules ces données lient le Vendeur, à l'exclusion de tout descriptif informatif éventuellement communiqué.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des informations techniques reprises dans le livret technique livré avec le produit. Le Vendeur n'est en effet pas le fabricant du produit.

4.2 Lors de la procédure de commande, le Client est amené à communiquer divers éléments essentiels au contrat de vente (lieu de livraison éventuel, etc.) Ces éléments sont essentiels si bien qu'ils ne peuvent être modifiés sans l'accord du Vendeur postérieurement à la commande sans acceptation expresse du Vendeur.

ARTICLE 5 – PRIX

5.1 – Le bon de commande

Le Client signe un bon de commande, une fois accord sur la chose et sur le prix. Ce bon de commande fixe le prix de la marchandise. Les prix hors taxes convenus avec le Client et indiqués sur le bon de commande sont fermes et définitifs. Les prix annoncés incluent la TVA - si le Client est un particulier - ainsi que tous les éventuels frais liés à une éventuelle livraison (douane, livreur). Tout frais non prévisible au moment de la vente est à charge du Client.

5.2 – Paiement

A la signature du bon de commande, un acompte de 20% du prix de vente convenu est versé par le Client. Le bon de commande indique cette somme ainsi que le solde restant dû. Ce solde sera payé au comptant par le Client au jour de la Livraison, sauf convention expresse écrite. A défaut du paiement total ou de respect des éventuelles mensualités convenues, le solde portera intérêt de plein droit (7% l'an) et sans mise en demeure préalable.

A défaut de paiement dans les 10 jours ouvrables d'un courrier de mise en demeure envoyé au Client par recommandé, le Vendeur sera en droit de réclamer une indemnité de 10% du solde restant dû, à titre de dédommagement et ce sans préjudice du droit de réclamer le paiement dudit solde. Le Vendeur se réserve par ailleurs la possibilité d'invoquer la résolution de la vente aux torts du Client par courrier recommandé.

Sans préjudice de l'article 6.2, le produit restera la pleine propriété du Vendeur jusqu'à parfait paiement du prix de vente.

5.3 – Facture

Dès paiement de la totalité du prix de vente convenu, le Client recevra la facture définitive reprenant l'intégralité des données du produit ainsi que le prix total payé (incluant le prix du produit et de la livraison personnalisée, le cas échéant).

Le Client dispose d'un délai de 8 jours pour contester la facture émise. Passé ce délai, la facture sera considérée comme acceptée.

5.4 – Modes de paiement

Lors de la procédure de commande, le Client aura la possibilité de choisir entre différents modes de paiement (Mastercard, Maestro, Visa, etc.). Le Vendeur décline toute responsabilité par rapport à un éventuel dysfonctionnement dans ces moyens de paiement.

5.5 – Annulation de la commande

Le contrat de vente conclu n'est pas un contrat de vente à distance. Aucun délai légal de rétractation ne s'applique. La vente ne peut être annulée sans frais.

En cas d'annulation de la commande par le Client, le montant de l'acompte n'est pas remboursé.

5.6 – Résiliation du contrat de vente

Seul le dépassement d'un délai raisonnable de livraison pourrait mener à la résiliation du contrat de vente et à la restitution de l'acompte – cfr. 6.3 des présentes conditions générales.

Si la production du produit commandé est interrompue, la vente sera résiliée de plein droit.

5.7 En cas de retard de livraison de plus de 30 jours (à dater de la date de livraison initialement prévue), le Client est en droit de choisir un autre modèle de produit. Si le prix du modèle choisi à cette occasion est plus élevé que le modèle initialement commandé, le Client supportera la différence. Un nouvel acompte pourra, le cas échéant, être demandé. Le délai de livraison du nouveau produit débutera à la date du paiement du nouvel acompte ou à la date où le Vendeur confirme au Client la possibilité de modification du produit commandé sur base du présent article.

ARTICLE 6 – LIVRAISON

6.1 – Livraison au siège

La livraison du produit se fait au siège du Vendeur, sauf convention écrite contrainte et expresse. Lorsque le Client ne prend pas livraison du produit à la date ou dans le délai convenu, le Vendeur a le droit, après 5 jours calendrier après dépôt d'un courrier recommandé de mise en demeure, de réclamer des frais de stockage/d'entreposage.

6.2 – Le Client assume tous les risques à partir de la livraison effective du produit.

6.3 – Délais de livraison

Le bon de commande reprend le délai endéans lequel le produit commandé sera disponible en magasin. Ce délai débute à la réception du paiement de l'acompte convenu et se compte en jours ouvrables. Ce délai est purement indicatif. La société ne peut être tenue responsable d'un dépassement du délai de disponibilité pour des raisons liées à un événement de force majeure (tempêtes, inondations, grèves, lock-out, épidémies, pandémies, etc.). La Société attire l'attention du consommateur sur le fait que les conditions de marché ont été et sont fortement perturbées par la crise sanitaire. Ceci a un impact sur les stocks disponibles auprès des fournisseurs. L'entreprise s'engage à agir en bon père de famille et à entreprendre les démarches raisonnablement possibles pour assurer la disponibilité du produit dans les délais mentionnés.

Le dépassement du délai mentionné n'entraîne pas la possibilité d'annuler la vente. Si le Client décide d'annuler la vente, l'acompte ne peut dès lors être récupéré, conformément à l'article 5.5 des présentes conditions générales. Seul un dépassement déraisonnable du délai de livraison pourrait entraîner le remboursement dudit acompte. Un dépassement est considéré comme déraisonnable lorsqu'il dépasse un délai de 6 mois le délai initialement convenu par le biais du bon de commande.

En cas de report du délai de livraison pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Vendeur informera le Client à bref délai. Le Vendeur ne pourra par ailleurs être tenu responsable de toute indemnité de retard en cas de force majeure, de manque de collaboration du Client ou de faute imputable au livreur, en cas de livraison personnalisée.

Cet article s'applique aux livraisons au siège et aux livraisons personnalisées.

6.4 - Le coût de la « Livraison Personnalisée »

Dans le cas où les Parties s'accordent sur une livraison du produit à un autre endroit que le siège de la Société, il s'agit d'une livraison 'personnalisée'. Les frais de livraison seront alors à charge du Client. Ces frais de livraison sont repris sur le bon de commande et s'ajoutent au prix du produit pour constituer le prix final du contrat. Ils sont évalués en fonction de l'endroit de livraison annoncé et du délai de livraison.

Sauf convention contraire, les prix englobent l'emballage du produit dans un emballage de protection normale. Dans le cas où le Client désirerait une protection particulière, il devra le spécifier lors de la procédure de commande. Cette demande particulière entraînera un surcoût repris dans le récapitulatif de la commande.

Lors de la procédure de commande, le Client communique les informations de livraison. En tant qu'informations essentielles du contrat, ces informations sont liantes et ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit du Vendeur – toutes modifications de ces données de livraison est susceptible d'entraîner un surcoût. Ces données reprennent : l'adresse précise de livraison (ou un endroit où livrer le produit, contre accusé de réception).

6.5 – Modalités de « Livraison Personnalisée »

Le Vendeur se réserve le droit de faire choix du transporteur qui assurera la livraison personnalisée. Un accusé de réception sera signé à la livraison – et reprendra l'identité du signataire de l'accusé. Une copie de la carte d'identité du signataire pourra être demandée.

La livraison sera effectuée au lieu et selon les modalités convenues. Dans le cas où le livreur ne pourrait procéder à la livraison, il laissera un avis de passage invitant le Client à venir récupérer son produit dans le point poste le plus proche ou selon des modalités précises communiquées (communication d'une nouvelle heure de passage, etc.). Dans le cas où l'absence ou le refus de réception de la livraison par le Client devait entraîner des frais supplémentaires pour le Vendeur, ceux-ci seront à charge exclusive du Client. En cas d'annulation du rendez-vous de livraison par le Client dans les 48 heures qui précèdent la livraison, un montant de 35 € pourra être réclamé par le Vendeur.

6.6 - Obligation de collaboration de la part du Client

Le Client est tenu de collaborer avec le Vendeur, notamment dans le cadre d'une livraison personnalisée.

Le Client a, ainsi, l'obligation d'agir selon les critères du client normalement prudent et diligent et permettre une livraison efficace et paisible. Le Client a l'obligation de communiquer activement en vue de permettre la livraison et ne peut en aucun cas entraîner l'empêchement ou un retard de la livraison.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT DE VENTE

7.1 Réclamations introduites par le Client

Le Client devra analyser le produit dès sa livraison. Il vérifiera par ailleurs le contenu de la fiche produit ainsi que les références de la livraison – numéro de commande, etc. Lors de la livraison, le Client est tenu de déclarer au transporteur (via la fiche de transport) toute éventuelle dégradation extérieure du colis.

A partir du jour de la livraison, le Client dispose d'un délai de 8 jours pour faire valoir toute remontrance par rapport à la qualité du produit livré (éventuels coups, dysfonctionnement ou autres). Au-delà de ce délai, le produit sera réputé comme ayant été livré en bon état et conformément aux conditions contractuelles. Toute contestation devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : info@cachera.be. Une contestation formulée par un autre canal de communication sera considérée comme non valable.

Toute réclamation, pour être recevable, devra être accompagnée d'une photographie, d'une vidéo ou d'une explication nette et précise du prétendu coup, dysfonctionnement ou non-conformité permettant l'analyse par le service qualité du Vendeur. Sans ces éléments objectifs, la contestation ne pourra être considérée comme recevable.

Dans le cas où la réclamation formulée par le Client serait considérée comme fondée, celui-ci devra suivre scrupuleusement la procédure de retour communiquée par le Vendeur. Plusieurs cas de figures peuvent alors se présenter :

- Le produit livré ne correspond pas au produit convenu : Le Client respectera alors la procédure de renvoi qui lui sera communiquée et se verra envoyer le produit convenu, aux frais du Vendeur ;
- Le produit livré est conforme à la commande mais est abîmé : le Client sera invité à mentionner sans délai les éventuels coups ou dégradations.

7.2 – Spécificités aux ventes de vélos d'occasion

En cas d'achat de vélo d'occasion, le Client est conscient qu'il n'achète pas un bien neuf et donc que le vélo acheté a déjà été utilisé. L'application de l'article 7.1 se fait donc à la lumière de ce que le vélo acheté a déjà été utilisé et peut avoir des coups ou autres. Le Client est informé de l'état du vélo avant la vente. Le prix de vente tient compte de l'utilisation passée et de l'état du vélo. Le Client accepte le vélo dans son état au moment de la vente. Plus aucune réclamation ne peut être introduite après la vente pour des éléments présents lors de la vente.

7.3 - Responsabilités du Vendeur

Le Vendeur s'engage à remplir ses obligations selon les règles de l'art. Le Client est toutefois seul responsable de l'utilisation de son vélo et des désagréments qui pourraient s'en suivre.

Le Vendeur ne peut par ailleurs être tenu responsable des données contenues sur les fiches techniques des diverses marques/fournisseurs.

7.4 – Possibilité d'échange

Le Vendeur s'engage à conseiller le Client dans les règles de l'art dans le cadre de son achat. Le Client dispose d'un délai de 15 jours pour demander l'échange au Vendeur. Le délai de 15 jours débute à partir de la Livraison. Le Client doit adresser un courrier recommandé au Vendeur dans ce délai pour manifester son intention d'échange. Au-delà de ce délai, il n'est plus possible au Client d'échanger son produit acheté.

Le Client doit présenter copie de la facture initiale. Le produit ne peut être échangé que s'il n'a pas été utilisé. Le Client ramène le produit initialement acheté au magasin sur base de l'horaire communiqué par le Vendeur.

Cette possibilité d'échange est limitée par la disponibilité des stocks. Si le Client dispose de ce droit d'échange, les Parties doivent s'accorder sur le modèle d'échange. Les conditions de livraison s'appliquent alors à la livraison du modèle d'échange. Le délai de livraison court à partir de la date de la signature du bon de commande pour le produit d'échange.

En cas de différence de prix entre le produit initialement acheté et le produit échangé, le Client supporte la différence. Un nouveau bon de commande est signé. Un nouvel acompte est versé.

7.5 – Assurance

Les vélos à assistance électrique vendus par le Vendeur sont équipés d'un numéro de cadre permettant l'identification. Ce numéro de cadre est remis au Client lors de la livraison.

ARTICLE 8 – GARANTIE LÉGALE

8.1 – Vélos neufs

Pour les Clients consommateurs, une garantie légale est applicable durant deux ans à dater de la date de livraison du produit. Cette garantie ne couvre que les défauts de conformité existant au moment de la livraison des biens. Sont dès lors exclus : Tout dommage direct causé au produit après la livraison (coups, cassures, etc.) ; Le remplacement des accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire (pneus, etc.) ; les dommages consécutifs à toute cause de force majeure ; les défauts, dysfonctionnement ou coups causés par la négligence du Client ou par une utilisation contraire aux instructions ou à l'utilisation du produit en tant que bon père de famille ; les dommages liés à l'usure normale, etc.

Tout défaut de conformité doit être notifié dans les deux mois de sa constatation. Toute notification doit être faite à l'adresse suivante : info@cachera.be. Dans le cas où le Client ferait directement appel au fabricant en vue d'utiliser la garantie, les frais sont à sa charge exclusive.

Le Client ne peut invoquer la résolution de la vente en cas de défaut de conformité mineure.

8.2 – Vélos d'occasion

Pour la vente de vélos d'occasion, la garantie légale est limitée à une année à dater de la date de livraison du produit. Cette garantie n'est applicable qu'aux clients consommateurs.

9. – EXTENSION DE GARANTIE SUR LES VÉLOS NEUFS

Le Vendeur propose une extension de garantie sur certains produits listés de manière exhaustive ci-après. Cette extension est applicable uniquement en cas de respect d'une procédure d'entretien/de révision spécifique.

Cette extension de garantie ne couvre que les défauts de conformité existant au moment de la livraison des biens. Sont dès lors exclus : Tout dommage direct causé au produit après la livraison (coups, cassures, etc.) ; Le remplacement des accessoires consommables dont le renouvellement régulier est nécessaire (pneus, etc.) ; les dommages consécutifs à toute cause de force majeure ou de lavage avec produits abrasifs ou haute pression ; les défauts, dysfonctionnement ou coups causés par la négligence du Client, ou par une utilisation contraire aux instructions ou à l'utilisation du produit en tant que bon père de famille ; les dommages liés à l'usure normale ; les dommages ou dysfonctionnements engendrés par une tentative de réparation effectuée par le Client lui-même ou par tout autre professionnel autre que le Vendeur, etc.

9.1 - Vélo avec assistance électrique (vélo neuf)

Moyennant le respect de la procédure de révision visée ci-après, le Vendeur propose les extensions de garantie suivantes :

- Cadre : Extension de la garantie légale de 3 années (2 ans + 3 ans) ;
- Pièces détachées mécaniques et électroniques (roulement, moteur, batterie, etc.) : Extension de la garantie légale de 3 années (2 ans + 3 ans).

Seuls ces produits sont visés par les extensions de garantie. Les autres produits par le Vendeur sont uniquement couverts par la garantie légalement applicable.

La procédure d'entretien permettant l'accès à l'extension de garantie conventionnelle est la suivante :

- ✓ Programme général applicable aux cadres et aux pièces détachées mécaniques et électroniques – sauf fourches et amortisseurs : La révision générale doit être faite auprès du Vendeur tous les ans ou maximum tous les 2.500 km.
- ✓ Programme spécifique applicable aux fourches et amortisseurs : Révision tous les deux ans ou maximum tous les 2.500 km. Ce programme spécifique nécessite qu'un entretien soit effectué sur la fourche et l'amortisseur du produit auprès d'un spécialiste. En cas de respect de ce programme d'entretien spécifique, le Vendeur offre une extension de garantie de 3 ans. Il appartient au Client de prouver que les entretiens nécessaires ont été effectués (production de factures d'entretien).

Lors de chaque révision auprès du Vendeur, un bordereau d'atelier sera complété pour acter la révision. Il sera fait mention du kilométrage.

C'est au Client qu'il revient de prendre rendez-vous pour les révisions. A titre informatif, le Vendeur adressera un rappel au Client.

9.2 - Autres produits neufs (Trotinette électrique, pièces détachées, accessoires, etc.)

Le Vendeur applique la garantie légale de deux ans. Le Vendeur invite toutefois le Client à consulter la fiche technique de la marque/du fournisseur. Certains fournisseurs prévoient des extensions de garantie.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

10.1 - Données à caractère personnel collectées

En cas de vente – ou de contacts en vue d'une vente –, le Client pourrait être amené à communiquer les données à caractère personnel suivantes – la liste est non exhaustive : (i) Ses noms et prénoms, (ii) son adresse de domicile et adresse électronique, (iii) sa date de naissance, (iv) copie de sa carte d'identité, (v) son adresse IP, (vi) son pays de résidence, etc.

10.2- Responsable du Traitement

Le responsable du traitement des données personnelles des Clients est le vendeur lui-même. En cas de questions sur l'accès, la modification, l'effacement de vos données personnelles, le Client peut prendre contact avec la société en utilisant l'adresse mail : info@cachera.be

10.3 Finalités poursuivies par la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel

Le Vendeur collecte et utilise certaines des Données Personnelles du Client dans le respect du Règlement Général de la Protection des Données, et notamment dans le but de : (i) Répondre à ses obligations légales, notamment en matière de comptabilité et de facturation ; (ii) Répondre à ses obligations contractuelles, notamment en matière de service après-vente, de livraison, de révision des produits, (iii) Faire part au Client d'offres particulières sur les produits de la société ; (iv) Assurer le respect de la Loi.

10.4 - Confidentialité et possibilité de modification/rectification/effacement des Données du Client

Le Vendeur garantit la confidentialité des Données personnelles que le Client renseignera dans le cadre d'une vente. Le Vendeur ne vend pas les Données personnelles des Clients et s'engage à assurer leur protection en mettant tout en œuvre pour éviter tout abus, détournement, vol ou exploitation frauduleuse. Si le Client pense, ou a des raisons de penser que ses Données ne sont pas en sécurité, nous le remercions d'utiliser le formulaire de contact du Site.

À tout moment, le Client peut s'opposer gratuitement au traitement de données à caractère personnel le concernant et utilisées à des fins de marketing en envoyant un courriel à l'adresse info@cachera.be

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données applicable en matière de traitements de données à caractère personnel, le Client peut à tout moment consulter, rectifier ou supprimer les Données personnelles qu'il a transmises en contactant le Vendeur.

10.5 Conservation des Données

Les Données seront conservées comme suit : (i) Documents relatifs à la comptabilité : 7 ans (ii) Documents relatifs à la fiscalité : 10 ans (iii) Informations du compte client ouvert sur le site internet : aussi longtemps que le compte restera ouvert. Pour le surplus, le vendeur s'engage à ne pas conserver les Données des Clients plus longtemps que nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lesquels elles ont été enregistrées.

Les données que le Client communique au Vendeur sont stockées sous forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité de la société qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Le Vendeur attire l'attention du Client sur le fait que, dans la mesure du possible, il ne traite qu'avec des sous-traitants qui, eux-mêmes, assurent le même niveau de protection des données.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure, le Vendeur est en droit de suspendre l'exécution du contrat. Dans le cas où l'événement de force majeure perdurerait, le Vendeur est en droit de mettre fin au contrat par courrier recommandé et sans que l'autre partie puisse prétendre à des dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments remis et discutés dans le cadre de la vente, à savoir les photographies, images, dessins, logos, dépliants explicatifs quant à l'utilisation des produits, fiches de produits relèvent de la propriété intellectuelle du Vendeur. Le fait de reproduire totalement ou partiellement ces éléments est interdit.

ARTICLE 13 – NULLITÉ

La nullité d'une clause du présent contrat n'affectera pas la validité des autres clauses. Les parties s'engagent, dans ce cas, à négocier de bonne foi la conclusion d'une nouvelle clause qui poursuivra le même objectif que la clause nulle et aura, dans la mesure du possible, des effets équivalents afin de rétablir l'équilibre contractuel.

ARTICLE 14 – COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

Tout différend relatif à la conclusion, la validité, ou l'exécution des présentes conditions générales sera régi par le droit belge et devra être soumis à la seule compétence des Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.
